



DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 24/06/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 juin 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes COURROS, BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (procurator pour M. DUCASSE), DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DEGOS).

**Etaient excusés :** Mme DEGOS (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), MM. MARSAN, DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance D**

**Délibération n°2**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : CCPT – Ville de TARTAS – Convention TAP**

Dans le cadre de sa compétence « TAP », la CCPT demande à la Ville de TARTAS de passer pour les années 2015/2016 et 2016/2017, une convention de mise à disposition de locaux qui sont la propriété de la ville pour le bon déroulement des activités. Le projet de convention est joint ci-après.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable pour passer une convention de mise à disposition de locaux qui sont la propriété de la ville pour le bon déroulement des activités pour les années 2015/2016 et 2016/2017.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

  
Le Maire,  
**Jean-François BROQUÈRES**





## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Entre,

La Mairie de TARTAS représentée par Monsieur....., Maire, spécialement habilité à cet effet en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part

Et,

La Communauté de Communes du Pays Tarusate, représentée par Monsieur Joël GOYHENEIX, Président, spécialement habilité à cet effet en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du .....

d'autre part

Il est convenu ce qui suit,

### 1- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de la mise à disposition de locaux par la commune de .....

### 2- DESIGNATION DES LOCAUX

Les biens immobiliers mis à disposition sont situés sur la commune de .....

### 3- NATURE DE L'ACTIVITE AUTORISEE

La Communauté de Communes du Pays Tarusate dispose de la compétence « mise en place, gestion et coordination des temps d'activité périscolaires (TAP) », en vertu d'une modification statutaire du .....

Dans le cadre de cette mission, la CCPT est autorisée à organiser différents ateliers et animations (musique, théâtre, arts plastique, sport, jeux divers...) au sein des locaux précités. Ses activités seront encadrées par des intervenants extérieurs spécialement engagés à cet effet ou par des personnels communaux mis à disposition de la Communauté de Communes.

### 4-CONDITIONS D'UTILISATION

La commune de ..... met les locaux à disposition de la Communauté de Communes du Pays Tarusate à titre gratuit.

L'attribution des locaux n'est consentie qu'à titre précaire et révoquant pour la durée de deux années scolaire 2015-2016 et 2016-2017.



### 5-ETAT DES LIEUX

A l'issue de son occupation, la CCPT devra laisser les locaux en bon état d'entretien.

### 6-ASSURANCE

La CCPT certifie avoir souscrit une assurance pour les risques locatifs liés à la mise à disposition des locaux objets de la présente, à savoir incendie et risques annexes, événements naturels, vol et actes de vandalisme, bris de glace et bris de vitraux, dégâts des eaux et gel.

La CCPT a par ailleurs souscrit une assurance concernant ses propres responsabilités pour les dommages causés aux tiers, liés à l'exercice des Temps d'Activité Périscolaires dans les locaux mis à disposition.

La CCPT devra produire, avant et pour toute la durée d'occupation des locaux, à la Mairie de ..... une attestation de son assureur sanctionnant ces dispositions. Elle devra par la suite pouvoir en justifier la prorogation sur demande de la Mairie de .....

### 7-DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la durée de deux années scolaire 2015-2016 & 2016-2017. Elle sera renouvelée de façon expresse en tant que de besoin.

Fait à ....., le ..... 2015

Le Maire de .....

Le Président de la  
Communauté de Communes du  
Pays Tarusate

Joël GOYHENEIX